



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 AVRIL 2021

Le 12 avril 2021 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 02 avril 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Étaient présents :

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS, Pascal POYE

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Daniel ROUSSEL à Christian LETEURTRE, Béatrice TASSERY à Marie-Claude BEAUFILS, Charles LENOIR à François CRAMILLY, Céline DELPECH à Monique COURSELLE,

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Cécile GALHAUT est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres

En Exercice	27
Présents	23
Qui ont pris part à la délibération	27
Pour	27
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

BUDGET ANNEXE ZAC DE LA HAUTEVILLE - VOTE DE L'AFFECTATION DE RÉSULTAT 2020 - CM/21/043

Après le vote du compte de gestion établi par Madame RUFFE, Trésorière de Duclair puis du compte administratif établi par Monsieur le Maire, ceux-ci apparaissent en tous points conformes. Il convient de voter l'affectation de résultat du budget annexe ZAC de la Hauteville 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'affectation de résultat de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat de fonctionnement reporté N-1 (excédent)	+ 93 462,86 €
Résultat de fonctionnement 2020 (excédent)	+ 358,65 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2020 (excédent)	+ 93 821,51 €
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (excédent)	+ 217 880,19 €
Solde d'exécution d'investissement 2020 (excédent)	+ 119 867,58 €
Solde d'exécution de la section d'investissement cumulé au 31/12/2020 (excédent)	+ 337 747,77 €

Affectation de résultat de l'exercice 2020	
Affectation obligatoire au compte 1068	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté compte 002	+ 93 821,51 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté compte 001	+ 337 747,77 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-31 et L.1612-12 relatifs à l'adoption du compte administratif et L.2311-5 relatif à l'affectation de résultat de l'exercice ;

VU le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par Madame RUFFE, Trésorière de Duclair ;

VU l'avis favorable et unanime de la commission Politique financière et marges de manœuvre du 24 mars 2021.

CONSIDERANT le tableau de l'affectation de résultat 2020 susmentionné ;

CONSIDERANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat ;

PREND ACTE de la présentation du compte administratif 2020 ;

CONSTATE les identités de valeur avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2020, les données du bilan d'entrées et de sorties, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2020 au Budget Primitif 2021 comme suit :

- 002 – résultat de fonctionnement reporté : + 93 821,51 €
- 001 – solde d'investissement reporté : + 337 747,77 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 13 avril 2021

Patrick CALLAIS,
MAIRE

